### MINISTERE DES TRANSPORTS



# AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

	1	6	SEPT	2019	
Abidjan, le			*********	•••••	

Décision n° \_\_\_\_\_\_/ANAC/DSV/DTA

portant adoption de l'édition n°2, amendement n° 1 du

Guide de renouvellement du Certificat d'Examen de

Navigabilité (CEN) « RACI 4106 »

### LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA;
- Vu l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'aviation civile ;
- Vu le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration autonome de l'Aviation civile dénommée «Autorité Nationale de l'Aviation Civile en abrégé « ANAC » ;
- Vu le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décision les Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'Arrêté n° 569/MT/CAB du 02 décembre 2014 portant approbation de Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'Aviation Civile ;



Sur proposition du Directeur de la Sécurité des Vols, et après examen et validation par le comité de travail relatif à la règlementation de la sécurité,

### **DECIDE:**

### Article 1er: Objet

Est adopté l'édition n° 2 amendement n°1 du Guide de renouvellement du Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN) « RACI 4106 ».

### Article 2: Portée des amendements

Les amendements contenus dans la présente édition portent sur l'incorporation d'orientations pour la prise en compte par les exploitants de la transition du renouvellement du Certificat de Navigabilité (CDN) vers le renouvellement du Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN).

Le détail des amendements est fourni dans le tableau des amendements (page iv) du RACI 4106.

Article 3 : La Direction de la Sécurité des Vols (DSV) est chargée de l'application et de la mise à jour du présent guide (RACI 4106).

### Article 4: Entrée en vigueur

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et est applicable à partir du **18 septembre 2019**.

Sinaly SILUE

PJ:- Edition n° 2, amendement n°1 du « RACI 4106 »

- Note d'accompagnement

### **Ampliataires:**

- Tout propriétaire et exploitant d'aéronef;
- Tout public.

### **MINISTERE DES TRANSPORTS**



# AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

# **NOTE D'ACCOMPAGNEMENT**

# EDITION 2 AMENDEMENT N°1 GUIDE DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE NAVIGABILITE (CEN)

« RACI 4106 »

l'Edition 2 amendement 1 du RACI 4106 est une nouvelle édition.

Elle entre en vigueur à compter de sa date de signature et est applicable à partir du 18 septembre 2019.



### AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Réf.: RACI 4106

# REGLEMENT AERONAUTIQUE DE COTE D'IVOIRE RELATIF AU GUIDE DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE NAVIGABILITE

«RACI 4106»

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son autorité

Deuxième édition - Septembre 2019



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

### LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Page		Edition	Am	endement	Page		Edition	Am	endement
ruge	Num	Date	Num	Date	Page	Num	Date	Num	Date
i	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann1 - 1	2	16/09/2019	1	16/09/2019
ii	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann1 - 2	2	16/09/2019	1	16/09/2019
iii	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 - 1	2	16/09/2019	1	16/09/2019
iv	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 – 2	2	16/09/2019	1	16/09/2019
٧	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 – 3	2	16/09/2019	1	16/09/2019
vi .	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 – 4	2	16/09/2019	1	16/09/2019
vii	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 – 5	2	16/09/2019	1	16/09/2019
viii	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 – 6	2	16/09/2019	1	16/09/2019
A-1	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 – 7	2	16/09/2019	1	16/09/2019
A-2	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 – 8	2	16/09/2019	1	16/09/2019
B-1	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 – 9	2	16/09/2019	1	16/09/2019
C-1	2	16/09/2019	1	16/09/2019	Ann2 - 10	2	16/09/2019	1	16/09/2019
C-2	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
C-3	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
D-1	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
D-2	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
D-3	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
E-1	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
E-2	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
E-3	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
E-4	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
E-5	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
E-6	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
E-7	2	16/09/2019	1	16/09/2019					
E-	2	16/09/2019	1	16/09/2019					



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date** : 16/09/2019

### LISTE DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

	AMENDEMENTS				
N° Applicable le Inscrit le pa					
1	18/09/2019	16/09/2019	ANAC		

	RECTIFIC	CATIFS	
N°	Applicable le	Inscrit le	par
_			



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

### **TABLEAU DES RECTIFICATIFS**

Rectificatif	Objet	Date de publication



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

### LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
RACI 3000	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'ivoire relatif aux conditions techniques d'exploitation d'un avion par une entreprise de transport aérien public	4 <sup>ême</sup> Edition 5 <sup>ême</sup> Amendement	23/07/2018
RACI 3002	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'ivoire relatif aux conditions techniques d'exploitation des avions aviation générale internationale	4 <sup>ème</sup> Edition 5 <sup>ème</sup> Amendement	30/07/2018
RACI 3007	ANAC	Règlement aéronautique de côte d'ivoire relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptère par une entreprise de transport aérien public	4 <sup>ème</sup> Edition 5 <sup>ème</sup> Amendement	13/08/2018
RACI 4006	ANAC	Règlement aéronautique de côte d'ivoire relatif à la navigabilité des aéronefs	3 <sup>ème</sup> Edition 4 <sup>ème</sup> Amendement	24/08/2018
RACI 4005	ANAC	Règlement aéronautique de côte d'ivoire relatif à la gestion de masse et centrage	2 <sup>ème</sup> Edition 1 <sup>ème</sup> Amendement	17/05/2019
RACI 4101	ANAC	Guide relatif à l'acceptation des modifications et réparations	1 <sup>ème</sup> Edition	09/04/2019
RACI 4107	ANAC	Guide de rédaction du programme d'entretien	1 <sup>ème</sup> Edition	12/08/2013



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

### **TABLEAU DES AMENDEMENTS**

Amendements	Objet	Date - Adoption/Approbation	
		<ul> <li>Entrée en vigueur</li> <li>Application</li> </ul>	
		18/09/2013	
1ère Edition	Création du guide	18/09/2013	
		18/09/2013	
	- Remplacement de « renouvellement CDN » par		
	« renouvellement CEN » ;		
1	<ul> <li>Suppression de la déclaration d'entretien;</li> </ul>		
2 <sup>ème</sup> Edition	<ul> <li>Ajout du chapitre définition ;</li> </ul>		
	- Détail dans les procédures de demande de		
	renouvellement		



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

**Amendement 1 Date**: 16/09/2019

### **TABLE DES MATIERES**

LISTE DES PA	AGES EFFECTIVES	
LISTE DES AI	MENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	!!!
TABLEAU DE	ES RECTIFICATIFS	. IV
LISTE DES D	OCUMENTS DE REFERENCE	V
	ES AMENDEMENTS	
TABLE DES N	MATIERES	VII
CHAPITRE A	- DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	1
CEN.A.005: CEN.A.010:	DEFINITIONS	
CHAPITRE B	. GENERALITES	1
CEN.B.005 CEN.B.010 CEN.B.015	OBJET  RESPONSABILITE DE L'EXPLOITANT  DOMAINE D'APPLICATION	1
CHAPITRE C	. ENTRETIEN ET GESTION DE LA NAVIGABILITE	1
CEN.C.005 CEN.C.010	ENTRETIEN DE L'AERONEFGESTION DE LA NAVIGABILITE DE L'AERONEF	1
	INTERRUPTION DE LA VALIDITE DU CEN ET DU CDN	
CEN.D.005 CEN.D.010 CEN.D.015 CDN.D.020 CDN.D.025	RETABLISSEMENT DE LA VALIDITE DU CEN	1 2
CHAPITRE E	. PROCEDURES DE RENOUVELLEMENT PAR L'ANAC	1
CDN.E.005 CDN.E.010 CDN.E.015 CDN.E.020 CDN.E.025 CDN.E.030 CDN.E.035 CDN.E.040	OBSERVATIONS  DEMANDE DE RENOUVELLEMENT - RAPPORT DE VISITE - PARTIE RESERVEE AU DEMANDEUR  ETUDE DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT INSPECTION DE L'AERONEF  RESULTAT DE LA VISITE  FACTURATION DU RENOUVELLEMENT DU CEN  PRESENTATION HORS ECHEANCE DE RENOUVELLEMENT DU CEN  ARCHIVAGE	1 4 4 6 7
	LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES PAR L'ANAC POUR LE RENOUVELLEMI	
	FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CEN	
1- INFORMAT 2- RAPPORT	FORMOLAIRE DE DEMANDE DE RENOGVELLEMENT DE CEN  FIONS RELATIVES A L'AERONEF / AIRCRAFT INFORMATION	2



### « RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

4-	CELLULE	5
	ETAT DE L'ENTRETIEN	
	MOTEURS	
	HELICES / ROTORS	
	TRAINS D'ATTERRISSAGE	
	APU	
	-DECLARATION DIJ POSTULANT ET DECLARATION RELATIVE A LA NAVIGABILITE	



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date** : 16/09/2019

### **CHAPITRE A - DEFINITIONS ET ABREVIATIONS**

CEN.A.005: Définitions

Dans le cadre du présent guide, on considère les définitions suivantes :

Aéronef: Tout appareil qui peut se soutenir dans l'atmosphère grâce à des réactions de l'air autres que les réactions de l'air sur la surface de la terre.

Aéronef (ou élément d'aéronef) de série : Tout aéronef (ou élément d'aéronef) identique dans ses parties, soumises à vérification à un aéronef prototype ou n'en différant que par des modifications qui devront avoir été approuvées par les services compétents.

**Aéronef lourd:** Un avion ayant une masse maximale certifiée au décollage supérieure à 5 700 kg ou un hélicoptère ayant une masse maximale certifiée au décollage supérieure à 3 175 kg.

Aéronef (ou élément d'aéronef) prototype : Le premier aéronef (ou élément d'aéronef) pour lequel la vérification sera sollicitée.

Aéronef spécial: Aéronef ne rentrant dans aucune des 3 définitions précédentes.

Autorité : Autorité de l'Aviation Civile d'un Etat tiers.

**Avion**: Aéronef plus lourd que l'air, entraîné par un organe moteur et dont la sustentation en vol est obtenue principalement par des réactions aérodynamiques sur des surfaces qui restent fixes dans des conditions données de vol.

**Exploitant :** Propriétaire, personne qui exploite ou responsable de la gestion du maintien de navigabilité d'un aéronef ou son mandataire.

En état de navigabilité: Etat de l'aéronef, d'un moteur, d'une hélice ou d'une pièce qui est conforme à son dossier technique approuvé et qui est en état d'être utilisé en toute sécurité.

Gestion du maintien de la navigabilité: La gestion du maintien de la navigabilité est constituée de toutes les actions nécessaires pour garantir que les travaux d'entretien réalisés sur un aéronef, ses équipements et ses composants suffisent pour que l'aéronef réponde à tout moment aux



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

Amendement 1

Date: 16/09/2019

conditions techniques de navigabilité ayant servi de base à la délivrance du document de navigabilité et aux règles relatives au maintien en état de validité de ce document.

Hélicoptère : Aéronef plus lourd que l'air dont la sustentation en vol est obtenue par la réaction de l'air sur un ou plusieurs rotors qui tournent, entraînés par un organe moteur, autour d'axes sensiblement verticaux.

Organisme d'entretien : Terme générique utilisé pour désigner un atelier d'entretien agréé (par exemple un atelier agréé ou habilité RACI 4145).

*Planeur*: Aéronef plus lourd que l'air dont la sustentation en vol est obtenue par des réactions aérodynamiques sur des surfaces qui restent fixes dans des conditions données de vol et dépourvu d'organe moteur, ou non entraîné par un organe moteur, sauf à l'essor ou dans certaines circonstances de vol différentes de l'utilisation principale pour laquelle est conçu le planeur.

Services ou organismes compétents : Pour la délivrance, la validation ou le retrait des certificats de navigabilité de type et des certificats de navigabilité individuels normaux, spéciaux ou restreints, ainsi que des laissez-passer, le Ministre chargé de l'aviation civile peut faire effectuer les vérifications par des organismes ou services extérieurs à l'Administration habilités à cet effet.

L'ensemble de ces organismes et services ainsi que ceux de l'administration susceptibles d'effectuer ces vérifications et cette surveillance sont dénommés services compétents.

Vérification : Ensemble des opérations de toute nature que les services compétents définis ci-après estiment nécessaires pour constater qu'un aéronef (ou élément d'aéronef) satisfait dans son ensemble et dans chacune de ses parties constituantes aux conditions techniques du règlement RACI 4001 qui les concerne.



### « RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

CEN.A.010: Abréviations

ALI: Éléments de limitation de la navigabilité (Airworthiness limitation items);

ANAC : Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire ;

APU: Groupe auxiliaire de puissance (Auxiliary power unit);

CDN: Certificat de navigabilité (Certificate of Airworthiness, C of A);

CEN: Certificat d'examen de navigabilité (Airworthiness Review Certificate ARC);

MRB / CEM : Commission d'examen de la maintenance (Maintenance review board) ;

**CMR**: Spécifications de maintenance liées à la certification (*Certification maintenance requirements*);

CRM: Compte Rendu Matériel (Aircraft Log Book);

CT: Certificat de type (Type Certificate, TC);

EASA: European Aviation Safety Agency;

**EDTO**: Vol à temps de déroutement prolongé (Extended diversion time operations);

**ETOPS**: Vol à grande distance d'avion à deux turbomachines (Extended range operations by aeroplanes with two turbine engines);

FAA: Federal Aviation Administration;

ICA: Instructions de maintien de la navigabilité (Instructions for continuing airworthiness);

CDL / LEC: Liste d'écarts de configuration (Configuration deviation list, CDL);

MEL / LME: Liste minimale d'équipements (Minimum equipment list, MEL);

**MMEL / LMER** : Liste minimale d'équipements de référence (*Master minimum equipment list, MMEL*) ;

**MCAI**: Renseignements obligatoires relatifs au maintien de la navigabilité (Mandatory continuing airworthiness information);

MME: Manuel de contrôle de maintenance (Maintenance control manual);

**MO**E : Manuel de procédures de l'organisme de maintenance (*Maintenance organization's procedures manual*) ;

**MTOW / MTOM :** Masse maximale au décollage certifiée (*Maximum certificated take-off mass*) ;

**OEM**: Constructeur d'équipement d'origine (*Original equipment manufacturer*);

**PE**: Programme d'Entretien;

**PMA**: Part Manufacturer Approval;



« RACI 4106 »

**Edition 2** 

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

**RVSM**: Minimum de séparation verticale réduit (*Reduced vertical separation minima*);

SB: Bulletin de service (Service bulletin);

**SDR** : Compte rendu de difficultés constatées en service (*Service difficulty report*) ;

SIP: Programme d'intégrité structurale (Structural integrity programme);

STC: Certificat de type supplémentaire (Supplemental type certificate);

TBO: Temps entre révisions (Time between overhauls);

**TCCA**: Transport Canada Civil Aviation;

**TCDS**: Fiche de données techniques du certificat de type.

TSN: Temps depuis la mise en service initiale (Time since new);

**TSO**: Temps depuis la révision (*Time since overhaul*).



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

### **CHAPITRE B. GENERALITES**

### CEN.B.005 Objet

- a) Ce guide a pour objet d'établir la démarche à suivre par un exploitant en vue du renouvellement du Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN) de l'aéronef immatriculés en Côte d'Ivoire pour lequel il en fait la demande.
- b) L'Annexe 2 comporte des exemples dont l'exploitant/propriétaire pourra s'inspirer pour le renouvellement des certificats d'examen de navigabilité des aéronefs, des hélicoptères, des planeurs, des ballons et des montgolfières. Cependant, les procédures relatives à la délivrance et au renouvellement des Certificats de navigabilité de ces planeurs, ballons et montgolfières, en particulier les conditions d'entretien et de gestion de la navigabilité, sont spécifiées dans un autre document.

### CEN.B.010 Responsabilité de l'exploitant

Conformément aux RACI 3000, RACI 3002 et RACI 3007, l'exploitant veillera à ce que :

- a) Chaque aéronef qu'il exploite soit maintenu en état de navigabilité;
- b) L'équipement opérationnel et l'équipement de secours nécessaires pour un vol prévu soient en bon état de fonctionnement ;
- c) Le certificat de navigabilité de chaque aéronef qu'il exploite demeure valide.

### CEN.B.015 Domaine d'application

Le présent guide s'applique à tous les aéronefs immatriculés en Côte d'ivoire pour lesquels l'ANAC procède à l'examen en vue du renouvellement du certificat d'examen de navigabilité dont l'ANAC a en charge la supervision Conformément aux RACI 3000, RACI 3002 et RACI 3007.



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

### CHAPITRE C. ENTRETIEN ET GESTION DE LA NAVIGABILITE

### CEN.C.005 Entretien de l'aéronef

Les organismes qui assurent l'entretien de l'aéronef doivent être agréés, habilités ou acceptés par l'ANAC.

Ils doivent disposer notamment du personnel qualifié, des locaux adaptés à l'entretien, des outils, outillages et équipements, des données d'entretien à jour nécessaires à l'entretien de l'aéronef.

Un certificat de remise en service sera délivré après toute visite prévue au programme d'entretien.

### CEN.C.010 Gestion de la navigabilité de l'aéronef

L'organisme qui assure la gestion du maintien de la navigabilité de l'aéronef doit être agréé, habilité ou accepté par l'ANAC.

Il doit disposer notamment du personnel qualifié, des locaux adaptés à la gestion du maintien de la navigabilité, des outils et équipements, des données d'entretien à jour nécessaires à l'entretien de l'aéronef.

### L'exploitant s'assure que :

- Tout l'entretien prévu au programme d'entretien est commandé, réalisé en temps nécessaire;
- Toutes les modifications et réparations non comprises dans les données d'entretien du constructeur, les STC sont approuvées par l'Autorité du constructeur ou par un organisme agréé et acceptés par l'ANAC avant leur mise en œuvre ;
- Les CDCCL, CMR, MRB, SIP, ICA sont observés selon leur applicabilité, ainsi que les procédures de difficulté en service (SDR);
- Toutes ALI, AD, et toutes exigences de navigabilité sont évaluées et lorsqu'elles sont applicables, elles sont mises en œuvre ;
- Les MMEL, MME sont disponibles selon leur applicabilité;
- Les manuels et procédures liés aux approbations spécifiques sont disponibles, à jour et observés, tels que sans s'y limiter EDTO/ETOPS, RVSM, CAT II/III, PBN, EFB, etc.



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

- Les manuels ou documents tels que carnet de route ou CRM, AFM, CDL, MEL, Manuels d'exploitation devant être à bord sont disponibles et à jour selon leur applicabilité;
- Un certificat de remise en service est délivré après la visite d'entretien programmé;
- Une approbation pour remise en service sera délivrée avant tout vol, après tout entretien non prévu au programme d'entretien.

Le postulant au renouvellement du certificat d'examen de navigabilité doit renseigner le formulaire de demande de renouvellement de CEN afin de fournir, selon leur applicabilité, les renseignements suivants, qui seront soutenus par des documents demandés par l'ANAC :

- Heures de vol et cycles : nombre total d'heures de vol et de cycles effectués par l'aéronef depuis sa mise en service initiale et le dernier renouvellement;
- Type, numéros de série, heures et cycles des moteurs et des hélices: nombre total d'heures de vol et de cycles de chaque moteur et hélice depuis la mise en service initiale de l'aéronef et le dernier renouvellement;
- Document montrant la conformité avec tous les AD, SB rendus exigibles par les AD;
- Devis de masse et de centrage en cours de validité: la masse de l'aéronef devrait avoir été déterminée périodiquement, quatre (04) ans pour l'aéronef utilisé en transport public et cinq (05) ans pour l'aéronef utilisé en aviation générale ou en travail aérien. Le devis en cours de validité doit être fourni à l'ANAC;
- Etat de toutes les tâches de maintenance prévues dans le programme de maintenance, y compris limitations de navigabilité, CMR et vérifications programmées;
- Tous les travaux de maintenance de l'aéronef doivent avoir été effectués par ou sous la supervision de personnel technique titulaire d'une licence appropriée ou d'un organisme agréé par l'ANAC, ou acceptable pour l'ANAC. Les travaux doivent avoir été exécutés de manière appropriée et



« RACI 4106 »

**Edition** 2

Date: 16/09/2019

**Amendement 1 Date**: 16/09/2019

en conformité avec les exigences, les spécifications, les dessins et les instructions applicables au dossier technique approuvé de l'aéronef;

- Le détail complet des travaux visés au point précédent doit figurer dans le carnet de route ou le CRM de l'aéronef, et une fiche de maintenance doit avoir été établie;
- Les renseignements sur les modifications depuis le dernier renouvellement de CEN et leur acceptation par l'ANAC;
- Les renseignements sur les réparations depuis le dernier renouvellement de CEN et leur acceptation par l'ANAC;
- Si le CEN est devenu invalide par suite d'un accident, de réparations majeures consécutives à un accident ou du remplacement obligatoire d'un élément structural important, l'ANAC évaluera particulièrement le dossier de remise en service de l'aéronef.

Cela pourrait comprendre d'effectuer des vérifications de l'aéronef ou d'exiger la soumission d'un rapport avant le rétablissement du certificat. Des vérifications de l'aéronef avant le début des réparations, pour déterminer l'étendue des dommages, et pendant les réparations peuvent être souhaitables.



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date** : 16/09/2019

### CEN.D.005 Interruption de la validité du CEN et du CDN

L'interruption de la validité du CEN entraine systématiquement celle du CDN.

CHAPITRE D. CERTIFICATS D'EXAMEN DE NAVIGABILITE

L'interruption de la validité du CEN n'est effective que dans les cas suivants de suspension et de retrait du certificat d'examen de navigabilité :

- a) Suspension par notification écrite au propriétaire ou à l'exploitant par l'ANAC, lorsqu'il est constaté que l'aéronef a été utilisé alors qu'il ne répond plus aux conditions réglementaires relatives au maintien de la navigabilité. La suspension de la validité est la conséquence de faits graves ou répétés. La notification écrite est aussi utilisée lorsque les services compétents ne sont plus en mesure de connaître les conditions de navigabilité faute d'informations de la part du propriétaire ou de l'exploitant.
- b) La notification écrite sera suivie de l'apposition du symbole R sur le CEN dès que l'ANAC aura accès à ce CEN;
- c) Suspension par apposition du symbole R sur le CEN par l'ANAC;
- d) Retrait du CDN.

### CEN.D.010 Rétablissement de la validité du CEN

- a) Toute demande de rétablissement de la validité doit suivre la même procédure que celle utilisée pour la demande de renouvellement indiquée au chapitre suivant. La demande doit être accompagnée des pièces nécessaires en fonction de l'origine de l'interruption de la validité du CEN (dossier de réparation si accidenté, désignation et contrats d'entretien si un changement de cadre d'entretien est survenu).
- b) Lorsque le CEN a été suspendu, ou est périmé depuis plus de 6 mois, le rétablissement de la validité ou l'apposition d'une nouvelle date de péremption demande un contrôle particulier. Dans ce cas, l'ANAC procède à un examen technique de l'aéronef comparable à celui qu'elle réalise lors de la délivrance du premier CEN.
- c) Le rapport de visite accompagné des pièces nécessaires permettant d'apprécier le contexte du rétablissement de la validité du CEN et les



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

mesures prises sont analysés par l'ANAC en vue du rétablissement de la validité du CEN, telles que :

- La cause de l'interruption des vols ;
- Conditions de stockage et de déstockage (plus particulièrement pour l'installation motrice);
- Définition et justification des travaux ;
- Dossiers de réparation et/ou de modification approuvées.

### CEN.D.015 Cycle de renouvellement du Certificat d'Examen de Navigabilité

- a) Les modalités du renouvellement de la validité du Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN) et la durée de cette validité sont établies en accord avec les modalités définies au chapitre suivant. Il est rappelé que le cycle normal de renouvellement est de douze (12) mois.
- b) Il pourra être nécessaire, en fonction de la situation de l'aéronef de délivrer ou d'éditer un Certificat Acoustique et/ou une Licence de Station Radio d'Aéronef. Dans ce cas, le renouvellement de la validité du CEN ne sera effectué qu'après réception du(des) dit(s) document(s).
- c) Par ailleurs, tout renouvellement amenant à au moins 2 observations de niveau 2, telles que définies au paragraphe CEN.E.005, entrainera une réduction de ce cycle de renouvellement à 6 mois ou moins.

### CEN.D.020 Réduction du cycle de renouvellement

Dans le cas où des anomalies sont relevées concernant l'état de l'aéronef ou mettant en cause les conditions d'entretien ou de gestion du maintien de la navigabilité, la durée du cycle de renouvellement pourra être réduite à 6 mois ou moins. Cette situation correspond notamment aux cas suivants :

- a) Lors de la mise en service d'un aéronef, ou de la délivrance de son premier CEN, les conditions d'entretien définies ne couvrent pas la durée du cycle prévu de renouvellement du CEN; ou si
- b) Lors du renouvellement du CEN, il a été mis en évidence un non-respect des conditions d'entretien prévues pour le cycle écoulé ou des obligations de présentation à l'ANAC; ou



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

c) En dehors d'une intervention prévue sur le CEN, si la situation indiquée au §b ci-dessus a été constatée à l'occasion d'un sondage. Ce cas se traduit par une réduction du cycle, voire la suspension du CEN et du CDN par la mise en situation R au CEN s'il est établi que les actions correctives nécessaires ne sont pas entreprises dans les délais requis. Le motif de la suspension sera porté sur le carnet de route ou le CRM par l'ANAC.

### CEN.D.025 Suite de CDN

Lorsque toutes les cases du CEN se trouvant au verso de l'original du CDN sont remplies, l'exploitant fera par simple courrier une demande à l'ANAC dont l'objet est « Demande de suite de CDN ».

L'ANAC fournira un nouveau document de CDN portant à son verso, les cases servant au renouvellement de CEN à venir.



« RACI 4106 »

**Edition 2** 

Date: 16/09/2019

**Amendement 1 Date**: 16/09/2019

### CHAPITRE E. PROCEDURES DE RENOUVELLEMENT PAR L'ANAC

### CEN.E.005 Observations

- a) Les procédures suivies par l'ANAC pour le renouvellement des CEN sont décrites dans le présent chapitre, dans l'ordre chronologique. Il est utilisé la notion d'observation de niveaux 1 et 2 qui constituent des non-conformités de différents niveaux :
  - 1- Anomalie de niveau 1 : Toute constatation qui met en cause la navigabilité de l'aéronef ou de ses équipements. Une telle constatation, avant la visite, sur examen des documents aéronef ou lors de l'inspection de l'aéronef interdit le renouvellement du CEN.

Quelques exemples donnés ci-contre sans être exhaustifs :

- Non-conformité à la fiche de navigabilité;
- Modification non approuvée, ni acceptée ;
- Durée d'utilisation des pièces à vie limite non respectée;
- Consigne de navigabilité non appliquée ;
- L'aéronef n'a pas été remis en état conformément aux dispositions réglementaires suite à un incident ou à un accident;
- Visite d'entretien non appliquée conformément au programme d'entretien approuvé;
- Absence d'équipement exigé pour le type d'exploitation ;
- Absence d'informations sur l'état de navigabilité.

Le refus du propriétaire ou de l'exploitant d'accepter que l'Autorité effectue un sondage sur son aéronef constitue également une observation de niveau 1.

2- Observation de niveau 2: Toute constatation sur l'aéronef ou toute nonconformité des Organismes d'Entretien ou Organismes chargés de la gestion du maintien de la navigabilité par rapport au référentiel qui a servi de base à leur agrément qui, sans remettre en cause la navigabilité de l'aéronef ou de ses équipements, peut affecter soit la navigabilité de



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date** : 16/09/2019

l'aéronef et de ses équipements soit la qualité de l'entretien ou du suivi de navigabilité pratiqué.

Une anomalie de niveau 2 n'interdit pas le renouvellement mais la durée de validité du certificat d'examen de navigabilité peut être réduite.

- b) Par ailleurs, l'ANAC peut être amenée à faire des remarques à l'exploitant dans le but de lui apporter des précisions et des informations.
  - Note 1: Tout décalage entre la documentation du constructeur de l'aéronef (manuel ou programme d'entretien), des autorités de construction et de l'ANAC (Consigne de Navigabilité, fiche de navigabilité ou de caractéristiques techniques) avec les documents du postulant est une observation de niveau 2 et son application sur l'aéronef est une observation de niveau 1.
  - **Note 2 :** Si le programme d'entretien présenté n'est pas conforme au programme constructeur, celui-ci sera transmis à l'ANAC avec l'ensemble des documents justifiant les différences.

# CEN.E.010 Demande de renouvellement - Rapport de visite - Partie réservée au demandeur

Le demandeur fournira un dossier de demande de renouvellement de CEN au moins 30 jours avant la fin de validité du CEN ou avant la date souhaitée de renouvellement CEN, et doit être présenté comme suit :

- Dans un classeur à deux ou quatre broches permettant une insertion facile de documents avec une rigidité acceptable;
- Lorsque constitué, le classeur doit laisser de la place pour permettre d'insérer une cinquantaine de pages supplémentaires;
- Les éléments mentionnés seront séparés par des intercalaires rigides, numérotés ou portant les intitulés des éléments y insérés;
- Les documents seront imprimés sur du papier blanc résistant, avec une impression en noir ou en couleur aisément lisible;
- L'ordre d'insertion respectera celui de l'annexe 1.

Il est souhaitable de joindre une copie numérique du dossier au classeur (sur CD-ROM, DVD-ROM, Clé USB, ou autre support) afin de faciliter l'évaluation.

Les éléments devant constituer le classeur sont donnés en Annex 1.



« RACI 4106 »

Edition 2
Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

Le demandeur fournira un numéro de téléphone et une adresse email valide afin que l'inspecteur en charge du dossier puisse échanger avec lui sur les dispositions à prendre pour la préparation de l'inspection ou pour toute information complémentaire

Tout dossier non présenté sous cette forme sera rejeté par l'ANAC.

Le formulaire de demande de renouvellement est la première page des rapports de visite présentés à l'Annexe 2.

- a) Toute demande de renouvellement ne sera recevable que si elle est signée :
  - Par le propriétaire inscrit au certificat d'immatriculation (en cas de multipropriété, la demande doit être signée par l'ensemble des propriétaires inscrits au certificat d'immatriculation ou l'un d'entre eux qui a mandat des autres);
  - Par le locataire inscrit au certificat d'immatriculation ; ou
  - Par une personne ou organisme dûment mandaté et pouvant en apporter la preuve (dans ce cas l'original du mandat doit être fourni et sera conservé par l'ANAC.

Ce ou ces signataires sont désignés ci-après " le demandeur "

- b) Il appartient au demandeur de prévoir en liaison avec l'ANAC, la date la plus propice pour effectuer le renouvellement de la validité du CEN en tenant compte de la latitude maximale d'anticipation de 1 mois décrite ci-après.
- c) Il est souhaitable que l'examen de l'aéronef par l'ANAC pour renouveler le CEN soit réalisé par anticipation afin d'offrir plus de souplesse et éviter le risque de dépasser la date de péremption. L'anticipation maximale est de 1 mois par rapport à la date de péremption.
- d) Le demandeur renseignera le formulaire **Form 4202** en Annexe 2 et l'ensemble des pièces justificatives demandées doit être fourni ou préparé selon le cas.

**Note :** les formulaires disponibles sur le site web de l'ANAC, sont donnés ici à titre indicatif et peuvent faire l'objet d'amendement en dehors du cadre de ce guide



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

### CEN.E.015 Etude de la demande de renouvellement

a) A la réception du dossier de demande de renouvellement, l'inspecteur en charge du dossier fait une évaluation du dossier et des éléments fournis.
 L'inspecteur entre ensuite en contact avec le demandeur afin de recueillir des informations ou documents complémentaire qui lui permettent de faire une acceptation du dossier de demande.
 C'est alors qu'il va convenir d'une date avec le demandeur pour

C'est alors qu'il va convenir d'une date avec le demandeur pour l'évaluation des documents à voir sur site et de procéder à l'inspection de l'aéronef.

b) Le rapport pour le renouvellement du CEN et les informations fournies par le demandeur au formulaire Form 4202 est un document qui retrace la situation administrative et technique de l'aéronef qui sera présenté à l'inspecteur lors d'un renouvellement du certificat d'examen de navigabilité.

### CEN.E.020 Inspection de l'aéronef

Le demandeur est tenu de mettre l'aéronef à disposition, à un moment et dans un lieu qui soient acceptables pour l'ANAC et pour les vérifications et inspections jugées nécessaires par l'ANAC.

Le demandeur est tenu de fournir le personnel qualifié et l'équipement qu'il faut pour que les vérifications et inspections requises se déroulent de manière satisfaisante.

Tous les essais au sol et en vol éventuellement nécessaires devraient avoir été réalisés, et les comptes rendus correspondants, mis à disposition pour examen.

### A. Date de l'inspection

- a) L'aéronef doit être disponible au moment du renouvellement du CEN, accompagné de ses documents et de son dossier d'entretien (sauf dans les cas du paragraphe ci-dessous). L'aéronef, portes de visites et capotages ouverts, doit être présenté à l'ANAC par le gestionnaire du maintien de navigabilité dans un atelier en présence d'une personne de cet atelier habilitée APRS.
- b) Il appartient au demandeur de prévoir en liaison avec l'ANAC la date la plus propice pour effectuer le renouvellement du CEN en tenant compte



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

de la latitude d'anticipation d'un (1) mois. Le récapitulatif des informations nécessaires pour la visite de renouvellement du CEN sont décrites dans l'Annexe 1.

c) Lorsqu'il y a compatibilité entre le cycle de renouvellement du CEN et le cycle d'entretien, compte tenu de la latitude d'anticipation, la visite de renouvellement se fera, de préférence, à l'issue de la visite.

Si toutefois elle doit se faire au cours d'une visite d'entretien, dans le cas où la visite de renouvellement est effectuée au cours d'une visite d'entretien, les anomalies relevées au cours de cette inspection seront reportées par l'Organisme d'entretien sur la fiche de travaux supplémentaires du dossier de travail en cours (l'exploitant doit donner son accord pour la réalisation de ces travaux supplémentaires).

En effet, cette concordance facilite la tâche de l'inspecteur de l'ANAC et évite les désagréments pouvant résulter :

- Des ouvertures de portes en dehors des visites d'entretien ;
- Des anomalies qui peuvent être constatées sur l'aéronef ou sur ses dossiers au cours de la visite de surveillance; et
- Des actions correctives qui peuvent en découler, risquant de nécessiter une nouvelle visite (avec facturation) pour procéder au renouvellement du CEN.
- d) La présentation de l'aéronef peut toutefois être jugée non nécessaire par l'ANAC au moment du renouvellement de son CEN, si son inspection a été préalablement effectuée par un inspecteur de l'ANAC, il y a moins de 06 mois, et que l'aéronef n'a subi aucun incident, accident ou tout évènement qui aurait pu le rendre non navigable depuis lors. Dans cette hypothèse, le renouvellement de la validité du CEN peut s'effectuer sans visite de l'aéronef, sur présentation du dossier de l'aéronef et de ses documents de bord à l'inspecteur de l'ANAC.

### B. Méthode d'inspection des aéronefs

a) L'ANAC vérifie les documents attestant de l'état de navigabilité et réalise des sondages techniques sur l'aéronef. Un sondage technique consiste en un examen d'une partie ou d'un élément d'un aéronef, mais peut aussi porter sur un thème d'entretien (vérification de l'approbation des



« RACI 4106 »

**Edition** 2 **Date**: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

modifications/réparations, application des AD, vérification d'un dossier de travail.).

- b) Si des non-conformités sont constatées, elles sont consignées dans la « Fiche de notification des écarts et des actions correctives » en conclusion de la liste de vérification du rapport de visite de l'inspecteur.
- c) Si l'inspecteur ne constate pas de non-conformité de niveau 1 à l'issue de l'inspection, il procède au renouvellement du CEN.

### C. Avertissement

Conformément au Code de l'Aviation Civile, seul le propriétaire, ou l'exploitant inscrit au Certificat d'Immatriculation garde la responsabilité de la navigabilité de son aéronef.

C'est ainsi que l'inspecteur de l'ANAC en renouvelant le Certificat d'examen de Navigabilité ne peut être tenu responsable de la non aptitude au vol, car des sondages sur l'aéronef ne permettent pas d'avoir une vue exhaustive de l'aptitude au vol d'un aéronef.

### CEN.E.025 Résultat de la visite

- a) Lors des renouvellements de CEN, des sondages sont effectués.
- b) Toute constatation conduisant à une non-conformité de niveau 1 interdira le renouvellement du CEN et entraînera la réduction de la validité du CEN à une durée de 6 mois après correction de cette non-conformité.
- c) Toute constatation conduisant à plus de 3 non-conformités de niveau 2 pourra entraîner immédiatement la réduction du cycle du CEN à une durée égale ou inférieure à 6 mois.
- d) Si des non-conformités de niveau 1 ou 2 sont enregistrées par l'inspecteur, la partie conclusion du rapport de visite citant ces non-conformités sera envoyée à l'Organisme en charge de l'entretien et/ou responsable de la gestion du maintien de la navigabilité et/ou au propriétaire de l'aéronef. Le délai éventuel de réponse des actions correctives rentrera dans le processus normal de surveillance des organismes d'entretien et des structures agréées pour gérer le maintien de la navigabilité, et les éventuels écarts constatés seront traités selon le type d'agrément que possèdent ces 2 catégories d'organismes agréés.



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

e) Le cycle de 1 an pourra de nouveau être obtenu si le rapport de la visite de renouvellement suivante ne montre plus aucune non-conformité de niveau 1 et au plus trois non-conformités de niveau 2.

### CEN.E.030 Facturation du renouvellement du CEN

Les frais afférents au renouvellement du certificat d'examen de navigabilité seront payés par anticipation par le demandeur ou seront facturés par les services comptables de l' ANAC conformément au décret portant rémunération des prestations rendues aux usagers du transport aérien civil.

### CEN.E.035 Présentation hors échéance de renouvellement du CEN

Entre deux renouvellements du CEN, l'ANAC peut exiger la présentation de l'aéronef et/ou de ses documents (par exemple suite à un accident ou un grave incident ou dans le cadre de la surveillance continue de la navigabilité des aéronefs).

### CEN.E.040 Archivage

- a) Le dossier de renouvellement CEN à archiver par le service de navigabilité est constitué :
  - Le dossier de demande de renouvellement CEN;
  - Les documents complémentaires fournis par le demandeur lors de l'évaluation du dossier ou pendant l'inspection de l'aéronef;
  - La copie du rapport de l'inspection « Fiche de notification des écarts et des actions correctives ».
- b) Le demandeur conservera un dossier contenant au moins les éléments archivés par l'ANAC, comme indiqué dans le présent chapitre.





« RACI 4106 »

 $\pmb{Edition\ 2}$ 

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

# ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS DEMANDES PAR l'ANAC POUR LE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE NAVIGABILITE

### (Documents required by ANAC for renewal of airworthiness review certificate)

Le dossier doit être présenté sous forme d'un classeur séparé par des intercalaires et en format numérique (CD, clé USB, etc.). Tout dossier non présenté sous cette forme sera rejeté par l'ANAC.

Application dossier should be in binder with separators and in digital form (CD, USB, etc.) or will be rejected by ANAC

	Document à présenter pour le renouvellement de CEN (Documents to be examined by the Expert)
1	Copie de la demande de renouvellement de CEN.  Copy of FORM 4202
2	Certificat d'immatriculation (Original)  Registration certificate (Original)
3	CDN et CEN (Original)  Certificate of airworthiness and Airworthiness review certificate (Original)
4	Certificat acoustique (CLN) (Original)  Noise certificate (Original)
5	CEIRB (Original)  Radio licence (Original)
6	Carnet de route (à jour)  Journey log book, up to date
7	Livret aéronef (à jour) Aircraft log book, up to date
8	Livrets moteur (à jour) Engines log book, up to date
9	Fiches hélice ou rotor Propellers or rotor log book
10	Rapport de pesée (à jour et conforme à l'inventaire)  Weighing and balance report (Up to date and reliable with the inventor)

Copies à envoyer à l'ANAC avec
la demande de renouvellement
(Provided documents to ANAC)
Original joint
Original of FORM 4202
Copie Jointe
сору
1 Copie de/1 copy of:
- 1ére page : références aéronef
First page : Aircraft references
- Dernière page d'enregistrements
Last page : aircraft records
1 Copie de/1 copy of:
- 1ére page : références aéronef
First page : Aircraft references
- Dernière page d'enregistrements
Last page : aircraft records
1 Copie de/1 copy of:
- 1ére page : références aéronef
First page : Aircraft references
- Dernière page d'enregistrements
Last page : aircraft records
1 Copie de/1 copy of:
- 1ére page : références aéronef
First page : Aircraft references
- Dernière page d'enregistrements
Last page : aircraft records
Copie Jointe
Сору



« RACI 4106 »

**Edition** 2

Date: 16/09/2019

Amendement 1

## Pate: 16/09/2019

	Document à présenter pour le renouvellement de CEN
	(Documents to be examined by the Expert)
11	Programme d'Entretien (à jour)
11	Aircraft Maintenance Program (up to date)
	AD/CN (aéronef, moteurs, hélices, équipements)
12	Les AD/CN doivent être renseignées dans le(s) livret(s)
12	AD/CN (aircraft, engines, propellers, equipments)
	AD/CN must be registered in the log book(s)
13	Eléments à vie limitée et à potentiel (Kardex)
13	Status of Life limit parts and hard time parts (Kardex)
	Dossiers des derniers travaux
	avec les EASA Form 1, FAA 8130-3 (ou équivalent) des
14	éléments remplacés ou révisés
1-1	Files for the last maintenance works
	With release certificates (EASA Form 1, FAA 8130-3 (or equivalent) for
	replaced or revised parts
	Etat des modifications depuis dernier renouvellement de
15	CEN
	Accomplished modifications since last ARC renewal
	Etat des réparations majeures depuis dernier
16	renouvellement de CEN (Dossier de réparation)
	Accomplished repairs since last ARC renewal (Repair work file)
	Incidents et/ou accidents depuis dernier renouvellement de
17	CEN (Rapport éventuels)
1/	Incidents and/or accidents since last ARC renewal
	Incident and/or accident reports, if applicable
18	Manuel de vol (à jour)
10	Aircraft flight manual (up to date)
19	Documents constructeur (à jour)
19	Constructor documentation (up to date)
20	Autorisations exceptionnelles éventuelles
20	Exceptional authorizations
21	Assurance
21	Insurance
22	Fiche de données de certificat de type
22	Type certificate data sheet
23	LME
23	MEL
24	Analyse des Charges du Circuit Electrique
24	Electric circuit Load Analysis
25	Rapport du vol de contrôle (Aéronef + Système Avionique)  Test Flight report

Copies à envoyer à l'ANAC avec
la demande de renouvellement
(Provided documents to ANAC)
Copie page de garde validée
Copy of validated page
<b>Copie Jointe</b>
Сору
Copie Jointe
Сору
Copie APRS jointe
Copy of APRS
A Consulter
To consult
A Consulter
To consult
Conio lointo
Copie Jointe
Сору
Copie page de garde validée
Copy of validated page
A Consulter
To consult
Copie Jointe
Сору
Copie Jointe
Сору
Copie Jointe
Сору
A Consulter
To consult
A Consulter
To consult
1 Copie
1 copy



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date** : 16/09/2019

# ANNEXE 2. FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CEN (Certificate of Airworthiness renewal application form)

1- Informations relatives à l'aéronef / Aircraft information

Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE  CERTIFICAT D'EXAMEN DE NAVIGABILITE (CEN)  (Application form for Airworthiness Review Certificate (ARC)  Form 4202  Edition: 1  Amendement: 1  Date: 18/09/2019							
INFORI	MATIONS	RELATIVE	S A L'AERO	ONEF /	AIRCRAFT IN	FORMATIC	ONS	
Type d'aéronef : Aircraft type	Cliquez ici pour entrer du texte.							
Immatriculation : immatriculation		Т	U					
Demandeur : Applicant	Cliquez ici pour entrer du texte.							
Adresse: Address	Cliquez ic	i pour entr	er du texte					
Téléphone : Phone number	Cliquez ic	i pour entr	er du texte					
Fax : Fax number	Cliquez ic	i pour entr	er du texte	•				
Qualité <sup>1</sup> : References		opriétaire (d cataire (Leas	•		Organisme Autre (Other,		1 (Maintenance oi	ganisation)
<b>Propriétaire :</b> Owner	Cliquez ici pour entrer du texte.							
Lieu de la visite : Place of visit	Cliquez ic	i pour entr	er du texte	•				
Organisme d'entretien : Maintenance organisation	Cliquez ic	i pour entr	er du texte					
Agrément : Agreement	Cliquez ic	i pour entr	er du texte	•				
Date souhaitée : Wished date		<u> </u>	er une date					
Le demandeur soussigné, certifie programme de maintenance app The undersigned applicant, certifi specifications of the program of ma	rouvé par l'Al les by the presei	NAC, ainsi qu' nt one that the	'à cell <mark>es d</mark> es c inspection of t	onsignes a he above m	appropriées d entioned aircra	e navigabilit Ift showed tha	é et d'inspection at it is in conformit	ns spéciales. ty with the
	noraires de	l'ANAC sont	t à la charge	(ANAC c.	harges will b	e mailed to	<u>o):</u>	
Nom : Name	Cliquez ic	i pour entr	er du texte					
Adresse complète :  Address	Cliquez ici pour entrer du texte.							
Fax :	Cliquez ic	i pour entr	er du texte					
<b>Tél / cell</b> Tel / Cell	Cliquez ic	i pour entr	er du texte					
Fait à : Issued at	Le : Cl	iquez ici po	our entrer (	ine date	•			
Signature du demandeur : Applicant's signature								

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cochez la mention utile



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

### 2- Rapport pour le renouvellement du CEN

	RAPPORT POUR	LE RENOUVELLEMENT DU CEN / ARC renewal report
	INFORMATIONS GENERALES, à rer	mplir par le demandeur / (GENERAL INFORMATIONS to be filled by the applicant)
	Type d'aéronef Type of aircraft	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Constructeur Manufacturer	Cliquez ici pour entrer du texte.
1.	Fiche de navigabilité n°  Type certificate data sheet n°	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Numéro de série Serial number	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Date de fabrication  Date of manufacture	Cliquez ici pour entrer du texte.
2.	Base Principale  Airport base	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Port d'attache  Location	Cliquez ici pour entrer du texte.
3.	Certificat d'immatriculation n° Registration certificate n°	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Propriétaire Owner	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Utilisateur <i>User</i>	Cliquez îci pour entrer du texte.
	Certificat de navigabilité n°  Certificate of airworthiness	Cliquez ici pour entrer du texte.
4.	Date de délivrance  Date of issue	Cliquez ici pour entrer une date.
	Date limite de validité Limit date of validity	Cliquez ici pour entrer une date.
5.	CLN n°: Noise certificate	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Licence Radio/CEIRB n° Radio licence/CEIRB n°	Cliquez ici pour entrer du texte.
6.	Date de délivrance Date of issue	Cliquez ici pour entrer une date.
	Date limite de péremption Limit date of validity	Cliquez ici pour entrer une date.
	Modèle moteur :  Engine model	Cliquez ici pour entrer du texte.
7.	Constructeur :  Manufacturer	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Fiche de caractéristiques n°  Data sheet n°	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Modèle APU  APU model	Cliquez ici pour entrer du texte.
8.	Constructeur Manufacturer	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Fiche de caractéristiques N°:  Data sheet n°	Cliquez ici pour entrer du texte.



Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire

# Guide de renouvellement du certificat d'examen de navigabilité

« RACI 4106 »

**Edition** 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

RAPPORT POUR LE RENOUVELLEMENT DU CEN / ARC renewal report							
INFORMATIONS GENERALES, à remplir par le demandeur / (GENERAL INFORMATIONS to be filled by the applicant)							
	Manuel de vol : Flight manual	Cliquez ici pour entrer d	u texte.				
9.	Date d'approbation  Date of approval	Cliquez ici pour entrer u	Cliquez ici pour entrer une date.				
	Révision / date : Revision / date	Cilquez ici boui entrei une date.					
	Pesée (date) : Weight and balance report date	Cliquez ici pour entrer une date.					
10.	Masse à vide :  Empty weight	Cliquez ici pour entrer d	u texte.				
	Poids maximum au décollage: Maximum take-off weight	Cliquez ici pour entrer d	u texte.				
	Aménagement cabine:	☐ Cargo	□ VIP	☐ Combi			
	Cabin arrangement	☐ Passagers / Passeng	ers 🗆 Quid	k Change			
11.	Nombre de sièges :	PNT:	PNC:	PAX:			
	Number of seats	Technical personnel	Commercial personnel	Passengers			
	Programme/Manuel d'entretien: Program / maintenance manual	Cliquez ici pour entrer du texte.					
12.	Titulaire: Holder	Cliquez ici pour entrer du texte.					
	Edition / révision : Edition / revision	Cliquez ici pour entrer du texte.					
	Date Date	Cliquez ici pour entrer une date.					
	Approuvé le: Approved on	Cliquez ici pour entrer u	ne date.				
13.	Utilisation de l'aéronef  Aircraft utilisation	Transport public  (Public transportation)	Aviation générale  (General aviation)	Travail aérien  (Aerial work)			
	Assurance Insurance	Cliquez ici pour entrer d	u texte.				
14.	Numěro de police Police number	Cliquez ici pour entrer d	u texte.				
	Date de péremption  Limit date of validity	Cliquez ici pour entrer une date.					
	Evènements notables depuis le dernier renouvellement de	Accident - Incident (Ac	cident - incident)				
	CEN						
15.	Etablir une fiche par	☐ Autorisation Exception	nnelle (Exceptional authorization)				
	événement	Stockage (Storage)					
Important events since last ARC renewal Write one sheet per event  Stockage (Storage)  Aucun (None)							
9	Signature du postulant						
	Applicant's signature						



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date** : 16/09/2019

### 3- Evènements notables depuis le dernier renouvellement de CEN

Evènements notables depuis le dernier renouvellement de CEN (Etablir une fiche par événement):  Important events since last ARC renewal (write one sheet per event)					
Evénements notables Préciser					
Important events	Comments				
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.				

Etablir une fiche par événement (write one sheet per event)



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

### 4- Cellule

SITUATION AERONEF : CELLULE (AIRCRAFT STATUS : AIRFRAME)  A remplir par le demandeur (To be filled by the applicant)					
Heures totales :  Total hours  Cliquez ici pour entrer du texte.					
Heures depuis visite majeure Hours since major check	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Cycles totaux : Total cycles	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Cycles depuis visite majeure :  Cycles since major check  Cliquez ici pour entrer du texte.					

### 5- Etat de l'entretien

Visites d'entretien effectuées depuis dernier renouvellement de CEN (Maintenance performed since last ARC)							
Date	Atelier / Lieu	Agrément	Type visite	Heures totales/ cycles totaux/ calendaires			
Date	Maintenance organisation / Place	Approval	Checks type	Total hours/ total cyles/ calendar			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			



« RACI 4106 »

Edition 2 Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date** : 16/09/2019

### 6- Moteurs

	SITUATION AERONEF: MOTEURS (AIRCRAFT STATUS: ENGINES)  A remplir par le demandeur (To be filled by the applicant)						
		1	2	3	4		
	MOTEUR:	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour		
	Engine	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.		
1.	Position :	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pou		
	Position	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.		
2.	Numéro de série :	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pou		
	Serial number	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.		
	Heures et cycles depuis						
3.	fabrication:	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pou		
	Hours and cycles since manufacture	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.		
	Date de la dernière révision	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pou		
4.	générale:	entrer une date.	entrer une date.	entrer une date.	entrer une date		
	Date of last overhaul						
	Heures/cycles depuis la dernière Révision Générale:	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pou		
5.		entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte		
	Hours/ cycles since last overhaul						
	Heures/cycles jusqu'à la prochaine RG :	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pou		
6.	Remaining hours/cycle until next	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte		
	overhaul						
	Heures/cycles depuis visite des parties chaudes (HSI):	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pou		
7.	Hours/cycles since last HSI	entrer du texte.	entrer du texte.		entrer du texte		
	·						
8.	Heures/cycles jusqu'à la prochaine HSI :	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pou		
о.	Remaining hours/cycles until next HSI	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte		
	Heures/cycles restants avant 1ère						
9.	vie limite :	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pour	Cliquez ici pou		
<i>-</i> .	Remaining hours/cycles before first life limit	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte.	entrer du texte		



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

# 7- Hélices / Rotors

	SITUATION AERONEF: HELICE / ROTOR (AIRCRAFT STATUS: PROPELLERS / ROTOR)  A remplir par le Demandeur (To be filled by the applicant)					
	Arempii	1	2	3	4	
	HELICE (Avion) / ROTOR (Hélicoptère): Propeller (Plane) / Rotor (Helicopter)	Cliquez ici pour entrer du texte.				
1.	Propeller position	Cliquez ici pour entrer du texte.				
2.	Type hélice / Rotor :  Propeller/Rotor type	Cliquez ici pour entrer du texte.				
3.	Numéro de série hélice / Rotor :  Propeller / Rotor serial number	Cliquez ici pour entrer du texte.				
4.	Date de fabrication :  Date of manufacture	Cliquez ici pour entrer une date.				
5.	Date de la dernière révision générale: Date of last overhaul	Cliquez ici pour entrer une date.				
6.	Heures / temps depuis la dernière RG : Hours / time since last overhaul	Cliquez ici pour entrer du texte.				
7.	Heures / temps jusqu'à la prochaine RG: Remaining hours / time until next overhaul	Cliquez ici pour entrer du texte.				



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

### 8- Trains d'atterrissage

	SITUATION AERONEF: TRAINS D'ATTERISSAGE (AIRCRAFT STATUS: LANDING GEARS)  A remplir par le Demandeur (To be filled by the applicant)					
		Avant	Principal Gauche	Principal Centrale gauche	Principal Centrale droit	Principal droit
		Nose	Main Left	Main Central left	Main Central right	Main Right
	TRAIN D'ATTERRISSAGE :					
	Landing gear	Cliquez ici pour entrer du texte.				
1.	P/N:	Cliquez ici pour entrer				
		du texte.				
2.	Numéro de série :  Serial number	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.			
	Date de fabrication :	Cliquez ici				
3.	Date of manufacture	pour entrer une date.				
4.	Constructeur et type :  Type and manufacturer	Cliquez ici pour entrer du texte.				
5.	Heures depuis fabrication :	Cliquez ici pour entrer				
	Hours since manufacture	du texte.				
6.	Cycles depuis fabrication :  Cycles since manufacture	Cliquez ici pour entrer du texte.				
7.	Heures/temps/Cycles depuis la dernière Révision Générale: Hours/time/cycles since last overhaul	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
8.	Heures/temps/Cycles jusqu'à prochaine RG: Remaining hours/time/cycles until next overhaul	Cliquez ici pour entrer du texte.				
9.	Potential entre RG :  Potential between overhauls	Cliquez ici pour entrer du texte.				



« RACI 4106 »

Edition 2

Date: 16/09/2019

**Amendement** 1 **Date**: 16/09/2019

### 9- APU

	SITUATION AERONEF: Auxiliary Power Unit (AIRCRAFT STATUS: APU)						
	A remplir par le Demandeur (To be filled by the applicant)						
	APU Numéro d'Identification:  APU Part Number	Cliquez ici pour entrer du texte.					
1.	Position : Position	Cliquez ici pour entrer du texte.					
2.	Numéro de série : Serial number	Cliquez ici pour entrer du texte.					
3.	Heures et cycles depuis fabrication :  Hours and cycles since manufacture	Cliquez ici pour entrer du texte.					
4.	Date de la dernière révision générale :  Date of last overhaul	Cliquez ici pour entrer une date.					
5.	Heures/cycles depuis la dernière RG :  Hours/cycles since last overhaul	Cliquez ici pour entrer du texte.					
6.	Heures/cycles jusqu'à la prochaine RG :  Remaining hours/cycle until next overhaul	Cliquez ici pour entrer du texte.					
7.	Heures/cycles depuis visite des parties chaudes (HSI):  Hours/cycles since last HSI	Cliquez ici pour entrer du texte.					
8.	Heures/cycles jusqu'à la prochaine HSI :  Remaining hours/cycles until next HSI	Cliquez ici pour entrer du texte.					
9.	Heures/cycles restants avant 1ère vie limite :  Remaining hours/cycles before first life limit	Cliquez ici pour entrer du texte.					



« RACI 4106 »

**Edition** 2

Date: 16/09/2019

Amendement 1 Date: 16/09/2019

### 10- Déclaration du postulant et déclaration relative à la navigabilité

DECLARATION DU POSTULANT / APPL	ICANT DECLARATION			
« Je certifie par la présente que toutes les exigences du programme de m navigabilité approuvées ont été respectées. Je déclare en outre que tout présente demande sont exactes à tous égards. » "I hereby certify that ail requirements of the approved maintenance programme and appropri declare that all documents submitted in support of this application are true in every respect"	es les pièces justificatives fournies à l'appui de la			
Nom et titre du postulant  Applicant's name and designation  Date et signature  Date and signature				
DECLARATION RELATIVE A LA NAVIGABILITE DE L'AERONEF				
« L'aéronef indiqué ci-dessus a été inspecté et jugé en état de navigabilit "The aircraft described above has been inspected and found airworthy in accordance with RA				
Nom et titre de la personne qualifiée  Name and designation of qualified person	Date et signature  Date and signature			

\_\_FIN\_\_